

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 20 décembre 2023, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Absent (s) : Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, et Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière.

679-12-2023

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De déclarer la séance ouverte à 16h30.

Adoptée à l'unanimité.

680-12-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 **Direction générale**
 - 6.2 **Finances et trésorerie**
 - 6.3 **Greffe et affaires juridiques**
7. **RÉGLEMENTATION**
 - 7.1 Adoption du règlement numéro 1923 décrétant l'imposition des divers taux de taxation, autres compensations ainsi que leur mode de paiement (exercice financier 2024)
 - 7.2 Adoption du règlement numéro 1908-02-2023 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé

8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT
9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS
10. LOISIRS ET CULTURE
11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES
12. RESSOURCES HUMAINES
13. AFFAIRES NOUVELLES
14. DÉPOT DE DOCUMENTS
15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné qu'il s'agit d'une séance extraordinaire, une seule période de question aura lieu à la fin de la présente séance, et ce, en conformité avec le Règlement 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

Greffe et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

681-12-2023

Adoption du règlement numéro 1923 décrétant l'imposition des divers taux de taxation, autres compensations ainsi que leur mode de paiement (exercice financier 2024)

Considérant les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ c. F-2.1)*;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 18 décembre 2023 sous la résolution numéro 659-12-2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet de fixer les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2024;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1923 décrétant l'imposition des divers taux de taxation, autres compensations ainsi que leur mode de paiement (exercice financier 2024).

Adoptée à l'unanimité

682-12-2023

Adoption du règlement numéro 1908-02-2023 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé

Considérant que le *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2) accorde aux municipalités différents pouvoirs réglementaires en matière de contrôle de la *Circulation* ;

Considérant le règlement numéro 1908 (RM 330) adopté le 4 octobre 2022, actuellement en vigueur et amendé une première fois par le règlement numéro 1908-01-2023 adopté le 17 avril 2023 sous la résolution numéro 167-04-2023;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour des annexes concernant la signalisation routière, principalement concernant les stationnements, les limites de vitesse et les passages pour piétons;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 18 décembre 2023 sous la résolution numéro 660-12-2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet de procéder à la mise à jour des annexes de signalisation, principalement concernant les stationnements, les limites de vitesse et les passages pour piétons;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1908-02-2023 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé.

Adoptée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

LOISIRS ET CULTURE

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPOT DE DOCUMENTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

683-12-2023

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé de Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

Que la séance soit levée à 16h36.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.